PROCÈS-VERBAL
COMMISSION RÉGIONALE DES COMPÉTITIONS

Réunion	Réunion du bureau du 26/05/2025 par moyens informatiques
Président	Roland MEHN
Présents	Bernard PAQUIN, Claude KEIME, Jean-Louis MAZZEO
Administration	Maxime RINIE

Sous réserve des modifications qui pourraient y être apportées suivant les décisions pouvant intervenir ultérieurement ou des procédures en cours

1- SENIORS

1-1- NATIONAL 3

- Parmi les 11 équipes du Grand Est engagées dans le championnat de NATIONAL 3, 4 clubs sont relégués au niveau régional.
Descendent en REGIONAL 1 : STRG FCOSK 06 (14e) – RAON L'ETAPE US (13e) – SARRE UNION US (12e) – SARREGUEMINES FC (11e)

- En raison des 4 descentes de clubs du Grand Est de NATIONAL 3 en REGIONAL 1, il est fait application des modalités et des descentes R1, R2 et R3 ci-dessous :

	4 descentes de National 3	
Niveau	**Accessions**	**Rétrogradations**
R1	1 accession (barrage entre les 1ers des 3 groupes)	Les 3 derniers de chaque groupe + le moins bon 11ème
R2	Le 1er de chaque groupe	Les 2 derniers de chaque groupe + les 3 moins bons 10èmes
R3	Le 1er de chaque groupe	Les 2 derniers des 13 groupes de 12 + les 3 derniers du groupe de 13 + les 3 moins bons 10èmes de tous les groupes

1-2- REGIONAL 1

1-2-1- Barrages d'accession

- L'équipe accédant sera déterminée à l'issue de 3 matchs de barrage, entre les trois équipes, éligibles à la montée en National 3. Seules les équipes classées à la première place de leur groupe peuvent participer aux barrages.

- Participent aux barrages d'accession :
  - Groupe A : VILLERUPT THIL ES (1er)
  - Groupe B : FORBACH US (1er)
  - Groupe C : MULHOUSE FC (1er)

- Sachant que le perdant du 1er match jouera obligatoirement le 2ème match contre l'exempt de la 1ère journée et que chaque équipe devra recevoir une fois.

- Suite au tirage au sort effectué en date du 5 mai sur le plateau TV de BMF Alsace, la Commission confirme l'organisation des matchs de barrage pour accéder en National 3 :

Barrage 1 – Dimanche 1er juin 2025 à 15h : FORBACH US – VILLERUPT THIL ES

Si vainqueur du Barrage 1 = 1er groupe A
Barrage 2 – Dimanche 8 juin 2025 à 15h : MULHOUSE FC – FORBACH US
Barrage 3 – Dimanche 15 juin 2025 à 15h : VILLERUPT THIL ES – MULHOUSE FC

Si vainqueur du Barrage 1 = 1er groupe B
Barrage 2 – Dimanche 8 juin 2025 à 15h : VILLERUPT THIL ES – MULHOUSE FC
Barrage 3 – Dimanche 15 juin 2025 à 15h : MULHOUSE FC – FORBACH US

- Pour rappel, chaque match devra obligatoirement désigner un vainqueur ; s'il y a match nul à l'issue du temps règlementaire, une séance de tirs au but sera organisée directement.

1-2-2- Rétrogradations

- Descendent en REGIONAL 2 (*les 3 derniers de chaque groupe + le moins bon 11e**) :
  - Groupe A : VILLERS SEMEUSE CA (14e) – ECLARON US (13e) – FAGNIERES ES (12e) – CHAUMONT FC (11e)
  - Groupe B : GANDRANGE ES (FG) – HAGONDANGE FC (13e) – OBERLAUTERBACH US (12e)
  - Groupe C : HEGENHEIM FC (14e) – CHAMPIGNEULLES RC (13e) – VANDOEUVRE US (12e)

*Classement des classés 11e de REGIONAL 1 *(Article 28 RP LGEF)* :

		Pts
1.	PAGNY SUR MOSELLE AS	11 pts
2.	OBERMODERN FC	8 pts
3.	CHAUMONT FC	6 pts

2- JEUNES

2-1- BARRAGE U18 R1

- Le premier de chaque groupe R1 U18 disputera une phase de barrage en match aller-retour dont le vainqueur accèdera en Championnat National U19.

- Participent aux barrages d'accession :
  - Groupe A : EPERNAY CHAMPAGNE RC (1er)
  - Groupe B : SCHILTIGHEIM SC (1er)

- Suite au tirage au sort effectué en date du 5 mai sur le plateau TV de BMF Alsace, la Commission confirme l'organisation des matchs de barrage pour accéder en Championnat National U19 :

Barrage aller – Samedi 31 mai 2025 à 16h : EPERNAY RC – SCHILTIGHEIM SC
Barrage retour – Samedi 7 juin 2025 à 16h : SCHILTIGHEIM SC – EPERNAY RC

- Si une équipe marque un plus grand nombre de buts que l'autre sur l'ensemble des deux matchs, elle est désignée comme vainqueur. Si les deux équipes marquent le même nombre de buts, l'équipe ayant marqué le plus grand nombre de buts à l'extérieur est désignée vainqueur.

- En cas d'égalité entre les buts marqués à l'extérieur, les équipes sont départagées par l'épreuve des tirs au but, dans les conditions fixées par les Lois du jeu.

- En cas de match perdu par pénalité, le club ayant gain de cause bénéficie du maintien des buts marqués au cours de la partie, buts dont le nombre est en tout état de cause fixé à un minimum de 3, sauf si la perte du match intervient à la suite d'une réclamation d'après match. Les buts marqués au cours de la rencontre par l'équipe du club fautif sont annulés. Un match perdu par forfait est réputé l'être par 3 buts à 0

2-2- PHASE FINALE U19 R1

- La phase finale réunit : les clubs classés premiers de chacun des trois groupes + le meilleur deuxième issus des trois groupes

- Participent à la phase finale U19 R1 :
  - Groupe A : GUEUX AS (1er)
  - Groupe B : ST MAX ESSEY FC (1er)
  - Groupe C : COLMAR SR FA (1er) et HAGUENAU FCSR (meilleur 2e*)

*Classement des classés 2e de U19 R1 *(Article 28 RP LGEF)* :

		Pts
1.	HAGUENAU FCSR	19 pts
2.	TOURNES RENWEZ MAZURES AS	14 pts

Suite aux nombreux forfaits généraux dans le groupe B, le 2e de ce groupe n'est pas comptabilisé.

- Suite au tirage au sort effectué en date du 5 mai sur le plateau TV de BMF Alsace, la phase finale se jouera comme suit :

Demi-finales : Samedi 31 mai 2025 à 16h
Demi 1 : COLMAR SR FA – GUEUX AS
Demi 2 : ST MAX ESSEY FC – HAGUENAU FCSR

Finale : Lundi 9 juin 2025 à 17h00 à Forbach
Vainqueur demi 1 – Vainqueur demi 2

- En cas d'égalité au score à l'issue du temps réglementaire, le vainqueur sera désigné par la séance des tirs au but.

Procédure d'appel

Les présentes décisions de la Commission Régionale des Compétitions de la LGEF sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Régionale dans un délai de 2 jours à compter du lendemain de leur notification ou publication, par envoi en recommandé à : LGEF – CS 80019 - 54250 Champigneulles Cedex ou à l'adresse électronique : appel@lgef.fff.fr, selon les dispositions et les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

Président
Roland MEHN

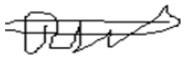

Secrétaire de séance
Maxime RINIE